DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

VILLE DE LIBOURNE

33 500

# A.V.A.P.

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

# S.P.R.

VALANT SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

## PLAN DES SECTEURS PAYSAGERS ET DES MESURES DE PROTECTION PARTICULIÈRES

## PLAN GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

APPROUVE LE 30 SEPTEMBRE 2014 - MODIFIÉ LE 15 OCTOBRE 2025

ECHELLE: 1 / 5000

EREWHON
17 rue Fontaque - 33 500 Libourne
tel: 05 47 11 21 91
email: erewhonsophie@yahoo.fr

### Secteurs

- A : SECTEUR DU CENTRE HISTORIQUE
- B : SECTEURS DES FAUBOURGS ANCIENS
- C : SECTEURS DES ENTREES DE VILLE
- D : SECTEURS DES CHÂTEAUX ET HAMEAUX
- E : SECTEURS NATURELS DE PLAINE HUMIDE

PERIMETRES DE PROTECTION DES BÂTIMENTS CLASSES ET INSCRITS MH HORS AVAP

### Batiments faisant l'objet d'une protection particulière

- MONUMENT HISTORIQUE (CLASSÉ MH)
- MONUMENT HISTORIQUE (INSCRIT A L'INVENTAIRE MH)
- ÉLÉMENT OU ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE DEMOLITION DE L'ENSEMBLE : qualités architecturales ou urbaines d'origine à conforter, restituer ou valoriser ; démolition au cas par cas
- BATIMENT REMARQUABLE PROTÉGÉ AU TITRE DE L'AVAP démolition interdite, façade d'origine à préserver ou restituer
- GROUPE D'ECHOPPES PROTÉGÉ AU TITRE DE L'AVAP démolition interdite, remaniement de façade sur rue interdit
- VESTIGES VISIBLES DE L'ENCEINTE MÉDIÉVALE DE LA BASTIDE qualités architecturales ou urbaines d'origine à conforter, restituer ou valoriser ; démolition au cas par cas
- Les casernes
- Le gare

SECTEURS A PROJET ; ENSEMBLES URBAINS REMARQUABLES SOUMIS À RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE.

Panneaux solaires interdits (secteur du centre historique)

N

0 100m 250m 500m 1km